



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Fax : 02 43 02 98 70  
Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

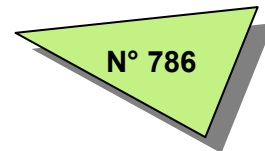
CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par  
messagerie électronique aux seuls  
adhérents du CÉAS.

**Contributeurs pour ce numéro :**  
Claude Guioullier,  
Nathalie Houdayer.

Vendredi 27 juillet 2018

**40 ans**  
d'expertise  
au service  
des citoyens  
**Citoyenneté active**



## **Économie**

### **Un léger ralentissement de l'activité économique**

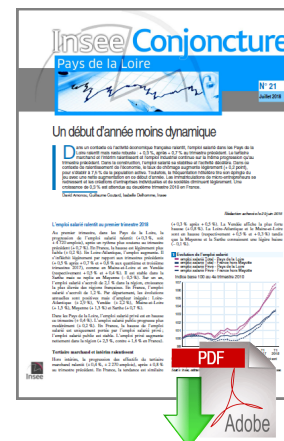
**D**ans *Insee Conjoncture Pays de la Loire* n° 21 de juillet 2018 (4 pages), David Amonou, Guillaume Coutard et Isabelle Delhomme (Insee) présentent : « Un début d'année moins dynamique ». Au premier trimestre 2018, la progression de l'emploi salarié ralentit dans les Pays de la Loire : + 0,3 %, contre + 0,7 % au trimestre précédent. La Mayenne est le seul département ligérien enregistrant une baisse de l'emploi salarié (- 0,5 %).

Sur un an, la croissance de l'emploi est de 2,1 % dans les Pays de la Loire et c'est celle qui est la plus élevée de toutes les régions françaises. En Mayenne, l'évolution est positive : + 1,3 %, devançant ainsi la Sarthe (+ 0,7 %) <sup>(1)</sup>.

Rappelons qu'au premier trimestre 2018, le taux de chômage augmente légèrement en variation trimestrielle : + 0,2 point pour les Pays de la Loire et + 0,3 point pour la Mayenne. Sur un an, la variation, négative, est identique tant pour les Pays de la Loire que pour la Mayenne (- 0,5 point) <sup>(2)</sup>.

D'une façon générale, l'Insee observe un « *ralentissement* » dans le secteur de la construction. Cependant, la Mayenne se distingue, après le Maine-et-Loire, avec l'indicateur du nombre de logements commencés.

L'Insee évoque également une « *nette hausse* » de la fréquentation hôtelière au premier trimestre 2018, ainsi qu'un redressement des immatriculations de micro-entrepreneurs, mais une légère diminution des créations d'entreprises individuelles et de sociétés. Pour ces différents indicateurs, l'Insee ne descend pas à l'échelon départemental.



## **Vie des associations**

### **La Maison de l'Europe lance un appel aux dons**

**L**a Maison de l'Europe en Mayenne, actuellement 43 quai Gambetta, à Laval, doit déménager puisque le Conseil régional a mis en vente l'immeuble qui accueillait jusqu'à présent l'association.

La Maison de l'Europe a finalement opté pour le marché immobilier privé et elle a privilégié l'achat à la location. Ainsi, l'association va s'installer prochainement au 38 rue Noémie-Hamard, toujours à Laval.

Les atouts de cette implantation : une situation idéale dans le quartier de la Gare, une visibilité de l'extérieur, l'accessibilité, les nombreuses places de parking...

(1) – Pour une analyse par secteur d'activité, lire « Estimations trimestrielles de l'emploi salarié – Une diminution au premier trimestre 2018 (- 0,5 %) », in *La Lettre du CÉAS* n° 352 de juillet 2018 (p. 17).

(2) – Cf. « Taux de chômage localisés au premier trimestre 2018 en Mayenne – Toujours en dessous des 6 %, malgré une légère augmentation », in *La Lettre du CÉAS* n° 352 de juillet 2018 (p. 16).

Nouveautés  
ou mises à jour  
[www.ceas53.org](http://www.ceas53.org)



Par contre, si un compromis de vente est signé, « le cautionnement nécessaire du prêt implique un renforcement de nos fonds propres », explique le président, Michel Ferron. Bref, la Maison de l'Europe fait appel aux dons et ce, jusqu'au 31 décembre 2018. Pour les particuliers, 66 % du montant seront déductibles de leurs impôts sur le revenu dans la limite de 20 % de leur revenu imposable.

« À un an des élections européennes, souligne Michel Ferron, votre participation sera un engagement concret pour la promotion d'une réelle citoyenneté européenne, dans un moment où l'Union européenne a besoin de tous ».



43 quai Gambetta  
53000 Laval  
☎ 02 43 67 22 70  
@ info@maison-europe-mayenne.eu



## À vos agendas



Le mardi 26 février, à Nantes

### « Bougeons ensemble pour notre santé »

Le mardi 26 février 2019, de 9 h à 17 h 30, à la Cité des Congrès, 5 rue de Valmy, à Nantes, l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) et la Région des Pays de la Loire, en partenariat avec le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps), organisent un colloque intitulé « Bougeons ensemble pour notre santé ».



## Un peu de répit !

Le CÉAS a publié *La Lettre du CÉAS* en juillet (avec un tirage en couleurs et même quatre pages supplémentaires)... et une autre *Lettre du CÉAS* est en chantier pour paraître fin août.

Par contre, le CÉAS s'accorde quelques semaines de répit. A priori, le *CÉAS-point-com* reprendra son rythme hebdomadaire à partir du 17 août. Sur le site Internet ([www.ceas53.org](http://www.ceas53.org)), les quiz d'actualité vont s'arrêter un petit moment... Mais ce peut être l'occasion de découvrir toute la richesse des contenus mis en ligne !

Bel été à tous !

Index des articles parus dans *La Lettre du CÉAS*, depuis janvier 1999. Pour faciliter la recherche, les titres d'article sont classés chronologiquement (du plus récent au plus ancien) en fonction des mots clés, eux-mêmes classés par ordre alphabétique. Les articles sont référencés avec à la fois le numéro de *La Lettre*, ainsi que la date de parution.

## La pensée

### hebdomadaire

« La tyrannie du bien vieillir repose sur une injonction paradoxale et absurde, qui dit : "Vous avez le droit de vieillir à condition de rester jeune". C'est par définition impossible. Pourtant, c'est bien ce qui est dans l'air du temps. Il suffit d'allumer la télévision : immanquablement, il va y avoir une publicité pour des produits cosmétiques, diététiques... qui rappelle qu'il est malvenu d'avoir des rides, des cheveux blancs, de laisser apparaître des signes de l'avancée en âge. On a le droit de vieillir à condition que cela ne se voie pas et ne se sache pas. Bien se comporter, c'est aussi mieux se porter et moins coûter à la société. Sauf que cette recommandation ne tient pas compte des inégalités sociales : ceux qui vieillissent mal ne le choisissent pas. Certaines personnes ont le corps usé par le travail. D'autres sont malmenées par la vie et en viennent à faire un usage excessif de tabac, d'alcool ou de médicaments... Le message que l'on fait passer aujourd'hui est : "Vous êtes responsable de votre vieillissement", autrement dit "coupable". C'est insupportable ! »

Michel Billé, « La vieillesse devient de plus en plus intolérable », *Actualités Sociales Hebdomadaires* n° 3056 du 13 avril 2018.